

# Les avocates et avocats du Québec s'unissent et mettent sur pied une nouvelle association professionnelle

**P**artageant une même vision pour l'avenir et pour la promotion de la profession, l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ) est officiellement créée. Née du besoin des avocates et avocats de se rassembler pour défendre leurs intérêts socio-économiques et valoriser leur pratique, la nouvelle entité se veut l'outil collectif de réflexion, d'action et de promotion de l'ensemble des membres du Barreau du Québec.

« L'APAAQ est l'organisation qui offrira aux avocates et avocats du Québec l'opportunité de parler d'une seule voix pour ainsi mieux faire face aux enjeux actuels de la pratique du droit sous toutes ses formes. », déclare la présidente de l'APAAQ, Me Catia Larose. « Les membres de notre association pourront compter sur une équipe dédiée pour mener à bien les dossiers qui les concernent et pour lesquels des changements et des améliorations sont nécessaires. Tous unis, nous ferons bouger les choses. »

## Image et conditions de travail

Historiquement, les avocates et avocats se sont faits discrets quant à leurs conditions. Il appert que cela les a plutôt desservis. « La profession d'avocat se fait trop régulièrement écorcher quant à son utilité, la valeur de son expertise et les coûts de ses services. Il est temps que ça change », ajoute Me Larose.

Alors qu'il est bien vu de faire des études en droit, il s'avère pourtant que la population québécoise a tendance à se méfier des avocates et avocats. C'est d'ailleurs ce que révèle l'Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec[1] réalisée en 2016. Retenir leurs services est souvent perçu comme un mal nécessaire ; certaines



personnes vont même jusqu'à se priver du professionnel qui a pourtant à cœur les intérêts des clients et agit 85 % du temps en prévention plutôt que devant les tribunaux.

Les avocats sont essentiels au maintien d'une société libre et démocratique et au respect des droits collectifs comme individuels. Leurs expertises sont utiles à tous les domaines de la société et non uniquement aux tribunaux judiciaires comme le croit erronément la population. Les avocats sont présents dans le domaine des entreprises, de l'environnement, le domaine bioéthique, des organismes sans but lucratif, à la défense du citoyen contre l'état,

auprès des intervenants agissant notamment dans leur domaine d'expertise en droit de la famille, criminel, droit administratif ou de l'immigration.

D'autre part, l'accès aux tribunaux judiciaires constitue une réelle préoccupation au Québec depuis plusieurs années. Cependant, comme le gouvernement du Québec ne le considère pas comme un service public au même titre que la santé ou l'éducation, il a trop longtemps légitimé un désinvestissement des sommes nécessaires pour améliorer le fonctionnement de cet accès à la justice.

Depuis trop longtemps, ce sont les avocates et avocats qui subissent les conséquences de ce désinvestissement, notamment en acceptant des mandats d'aide juridique dont la rémunération équivaut souvent à un revenu en dessous du salaire minimum, alors qu'on leur reproche la lenteur du système, mais surtout les coûts associés à cet accès.

#### Premiers chantiers

L'APAAQ a déjà déterminé les premiers chantiers sur lesquels elle se penchera. Entre autres, elle poursuivra les travaux portant sur l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des avocates et avocats affectés à des mandats privés d'aide juridique. Nombre d'entre eux

passent les intérêts du justiciable et du système judiciaire avant les leurs parce qu'ils préfèrent donner de leur temps plutôt que de refuser des mandats pour des considérations économiques. « Mais tenant compte des honoraires forfaitaires versés pour ce type de dossier, soit de 300 \$ à 800 \$, les avocates et avocats peinent la plupart du temps à recevoir le salaire minimum une fois le travail terminé », affirme Me Larose, pour qui il est urgent de trouver une solution cohérente et satisfaisante à la question du Tarif de l'aide juridique. La population serait surprise de voir le nombre de formulaires et de procédures imposé par le système qui représente une charge de travail, mais qui n'a pas de valeur ajoutée pour le justiciable.

Enfin, l'APAAQ veillera à valoriser et à démystifier la pratique et les services des avocates et avocats du Québec. « Il n'est pas rare d'entendre des énormités entourant notre profession ; elles circulent auprès d'un grand nombre de citoyens de toutes provenances et cela mérite d'être démystifié », souligne Me Larose.

« Il nous apparaît fondamental que la profession retrouve ses lettres de noblesse aux yeux de la population et que la justice reprenne une place enviable dans la liste des priorités des gouvernements », conclut la présidente de l'APAAQ.

# La ministre de la Justice annonce la nomination d'une juge en chef adjointe et d'une juge de la Cour du Québec

La ministre de la Justice du Québec, Mme Sonia LeBel, annonce la nomination de Mme Martine L. Tremblay au poste de juge en chef adjointe de la Cour du Québec pour la Chambre civile à compter du 1er novembre 2019. Mme Tremblay est juge de la Cour du Québec depuis 2012.

La ministre de la Justice du Québec annonce également la nomination de Mme Dannie Leblanc comme juge de la Cour du Québec à compter de ce jour. Mme Leblanc est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Elle a été admise au Barreau en 1993 et elle a commencé sa carrière au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales où, depuis 2018, elle agissait à titre de procureure en chef adjointe. Mme Leblanc exercera principalement ses fonctions à la Chambre criminelle et pénale à Longueuil.